

DOCUMENT D'OBJECTIFS 2014-2020

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



Haute vallée de la Vienne Natura 2000 « FR 7401148 »

Synthèse du DOCOB

Décembre 2013



Une autre vie s'invente ici



Photos de couverture (Sources : C. LABORDE):
Sonneur à ventre jaune
Ecrevisse à pattes blanches
Grands rhinolophes
La Vienne à Bujaleuf
Juvénile et adultes de Moules perlières groupées

Sommaire

1. QU'EST-CE-QU'UN SITE NATURA 2000 ?.....	3
2. PRESENTATION DU SITE HAUTE VALLEE DE LA VIENNE.....	4
3. ENJEUX BIOLOGIQUES DU SITE	7
4. ACTIVITES HUMAINES, MILIEUX ET ESPECES	9
5. PROGRAMME D'ACTIONS ET ANIMATION DU SITE	12

Cette synthèse du Document d'Objectifs a été élaborée en Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin, avec le soutien technique et / ou financier de :



1. Qu'est-ce-qu'un site Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). C'est aussi le plus grand réseau mondial d'espaces naturels remarquables et faisant l'objet d'une certaine protection.

Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Ce réseau est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 s'applique sur les sites et à proximité, au titre du décret du 9 avril 2010, pour un certain nombre d'activités qui peuvent avoir une incidence négative sur les milieux et espèces inscrits à la Directive.

Ce qu'il faut retenir :

Sur ces sites, l'Etat s'engage à accompagner les propriétaires de milieux remarquables, et de parcelles abritant des espèces remarquables, en leur proposant des outils de gestion des dits terrains, financé par le biais de contrats natura 2000. L'objectif est la conservation et la restauration de ces milieux et de ces populations animales et végétales dans les sites natura 2000.

Ces contrats peuvent prendre la forme de :

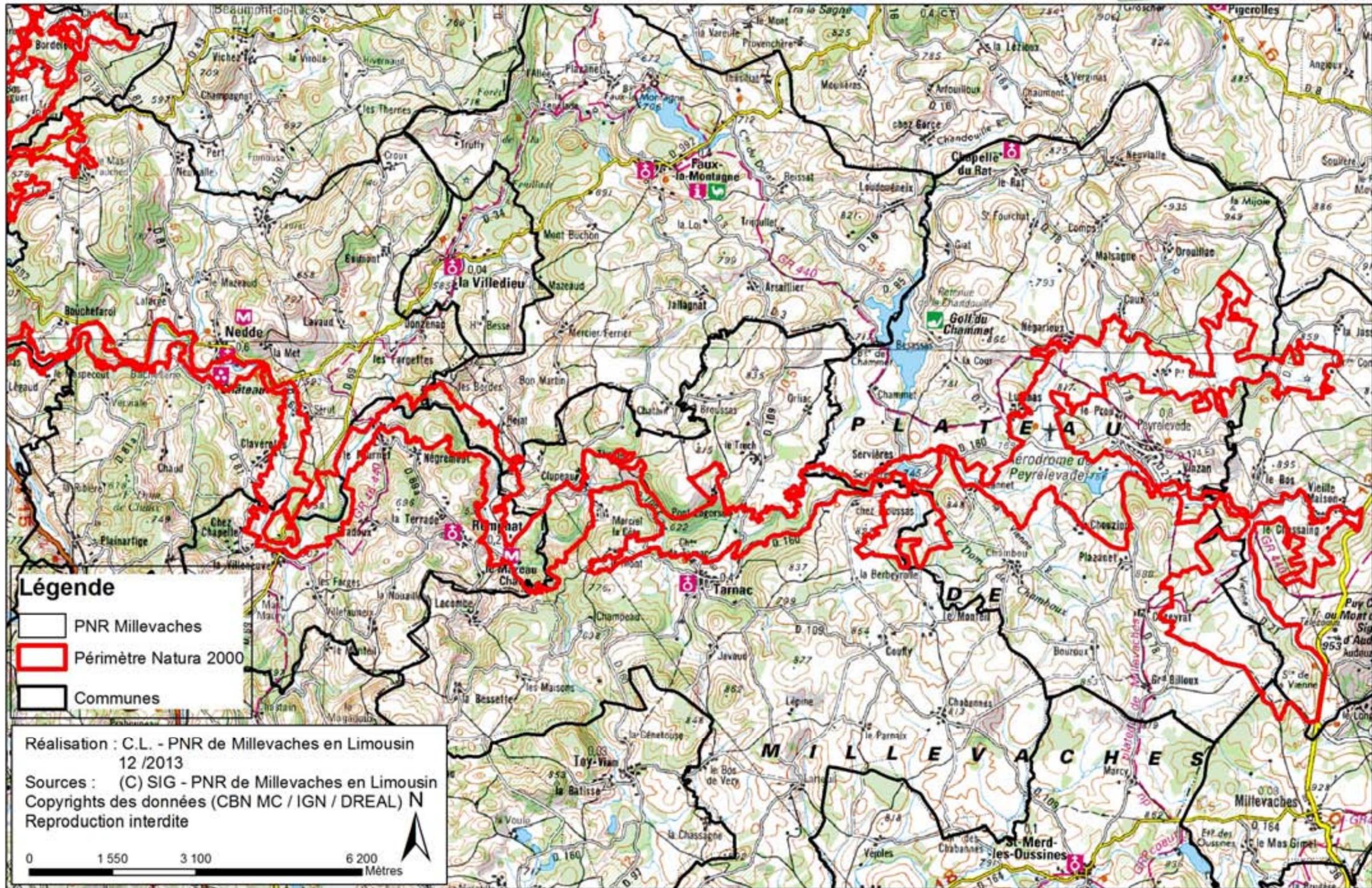
- Contrat non agricole non forestier (milieux non déclarés en Surface Agricole Utile, et non forestier)
- Contrat forestier (pour les parcelles forestières)
- Contrat MAET (Mesure Agro Environnementale territorialisée pour les surfaces en SAU)
- Charte natura 2000 pour toutes les surfaces
- Charte Warsmann pour certaines catégories d'usagers (pêches électriques, activités de Kayak...).

2. Présentation du site haute vallée de la Vienne

Désignée Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Européenne « habitat faune flore », par arrêté ministériel du 13 avril 2007, la haute vallée de la Vienne est un des 36 sites natura 2000 de la région Limousin, reconnue comme un écosystème d'intérêt majeur de part la diversité des milieux et des espèces que l'on y rencontre. Le site concerne 16 communes, et les 3 départements de la Région Limousin (figure 1).

Le DOCOB du site a été rédigé en partenariat et validé en COPIL le 7 décembre 2010. Une extension du site a été travaillée entre 2011 et 2013 et validée par les 3 Préfets durant l'hiver 2013-2014.

Nom officiel du site Natura 2000 :	Haute vallée de la Vienne
Date de désignation de la ZSC :	13 avril 2007 (arrêté ministériel)
Date d'approbation du DOCOB :	17 mai 2011 (arrêté préfectoral)
Désigné au titre de la Directive Numéro officiel du site Natura 2000 :	« Habitats, faune et flore » 92/43/CEE » FR 7401148
Localisation du site Natura 2000 : Région :	Limousin
	Département : Corrèze (19) Creuse (23) Haute-Vienne (87)
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	1318 hectares à l'origine 5879 hectares après extension
Préfet coordinateur :	Préfet de la Corrèze (19)
Président du COPIL du site Natura 2000 :	Pierre COUTAUD, Vice Président du PNR de Millevaches Maire de Peyrelevade
Structure porteuse :	Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Autorité administrative :	DREAL Limousin
Groupes de travail :	Groupe de travail « agriculture » Groupe de travail « forêt » Groupe de travail « milieux aquatiques » Groupe de travail « sport de nature et tourisme » Groupe de travail « charte natura 2000 » Groupe de travail « biodiversité » Groupe de travail « extension »



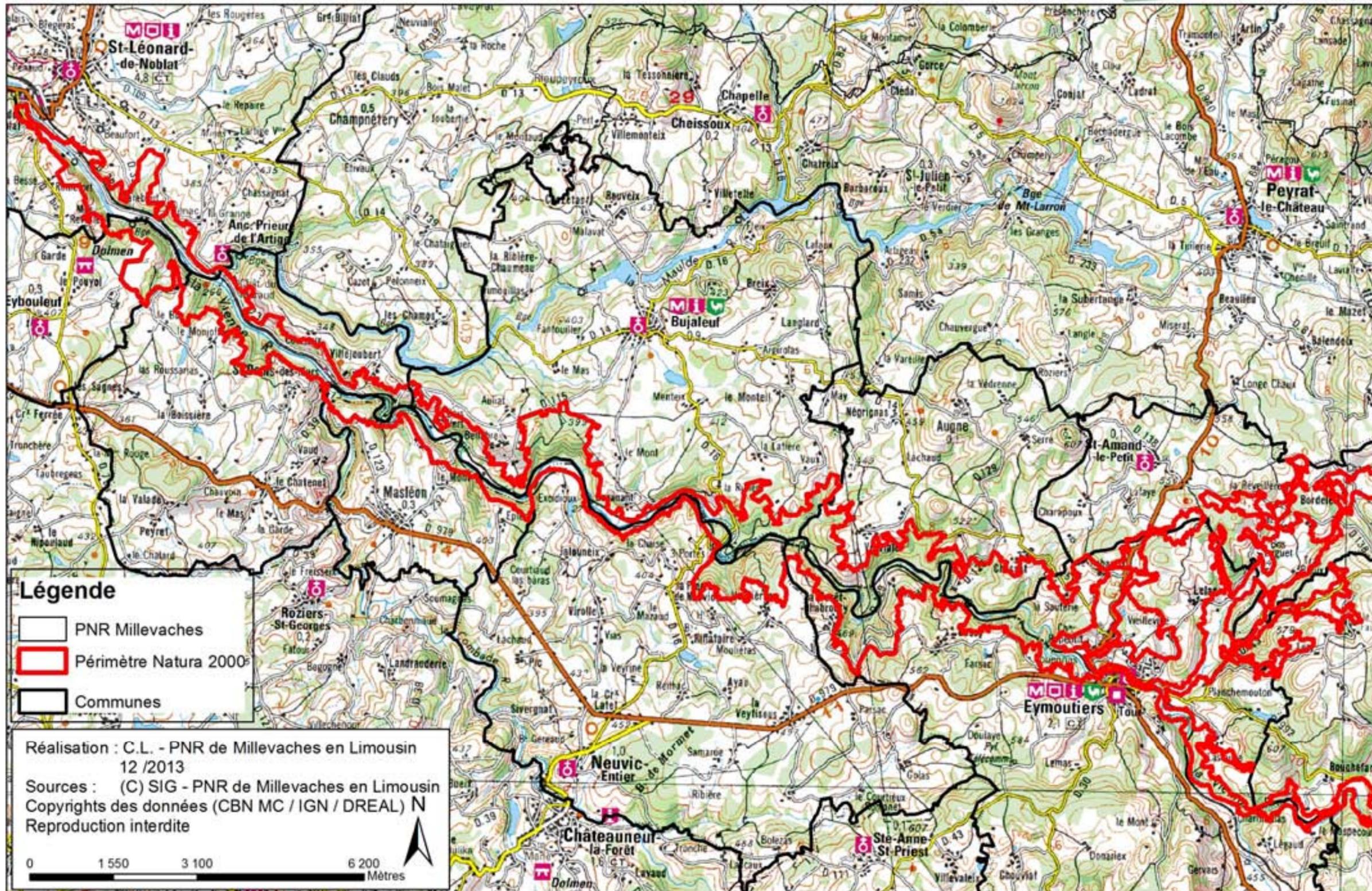


Figure 1 : cartographie du périmètre du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

3. Enjeux biologiques du site

Le site de la haute vallée de la Vienne est un site Natura 2000 linéaire intégrant de nombreux secteurs surfaciques. Le diagnostic biologique qui suit se présente en 3 volets :

- les habitats naturels d'intérêt communautaire,
- les espèces d'intérêt communautaire,
- les habitats d'espèces d'intérêt communautaire,

Les tableaux suivant récapitulent les habitats, espèces, et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et prioritaire identifiés sur le site (figures 2, 3 et 4).

Statut natura 2000	Code Eur 27	Libellé
Habitat d'intérêt communautaire	3130	Gazon amphibie à Petite douve et Jonc bulbeux
	3150	Herbier flottant du rhitron à Potamot nouveau
	3160	Végétation des gouilles à Petite utriculaire
	3260	Eau courante associée à un ou plusieurs herbiers aquatiques
	4010	Lande humide à Callune, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue
	4030	Lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre
	5130	Formation à Genévrier commun
	6410	Bas-marais oligo-mésotrophe à mésotrophe à Molinie bleue
	6430	Mégaphorbiaie
	6510	Prairie de fauche eutrophe à Brome mou et Grande berce
	7110	Tourbière
	7120	Tourbière haute dégradée à Bruyère à quatre angles et Molinie bleue
	7140	Radeau flottant à Trèfle d'eau et Potentille des marais
	7150	Dépression sur substrat tourbeux du Rhynchosporion
	8220	Pente rocheuse
	8230	Roche siliceuse
9120	Hêtraie-chênaie acidiphile	
9130	Hêtraies neutrophiles collinéennes	
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	6230	Pelouse acidiphile à sub-acidicline à Nard raide et Fétuque rouge
	7110	Haut-marais à Bruyère à quatre angles
	9180	Boisement de pente à Tilleul à feuilles en coeur, Frêne commun et Polystic à soies
	91D0	Boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue
	91E0	Aulnaie-frênaie riveraine

Figure 2 : tableau récapitulatif des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaire sur le projet					
Présence sur le site	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut en France	Statut au titre de la DH	Valeur patrimoniale
Avérée	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	PN	Communautaire	Moyenne
A rechercher	Flûteau nageant	<i>Lurionium natans</i>	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Bruchie des Vosges	<i>Bruchia vogesiaca</i>	PR	Communautaire	Forte
Avérée	Agriion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Cordulie a corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	Communautaire	Moyenne
Avérée	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	PN	Prioritaire	Forte
Avérée	Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	-	Prioritaire	Faible
Avérée	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN	Communautaire	Moyenne

Figure 3 : liste des espèces d'intérêt communautaires présentes sur le site et à proximité

Le diagnostic sur le site a permis de mettre en évidence la présence de 21 espèces d'intérêt communautaire (Figure 3). L'une de ces espèces est fortement suspectée même si elle n'a pas été observée directement sur le site, et sera donc à rechercher dans le cadre de l'animation.

Bilan de l'intérêt écologique des habitats d'espèces d'intérêt communautaire		
Libellé de l'habitat d'espèces	Nb. d'espèces visées	Valeur patrimoniale
Réseau hydrographique	7	Très forte
Zones humides	4	Moyenne
Landes et pelouses	1	Moyenne
Milieux forestiers	9	Forte
Bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères	6	Moyenne

Figure 4 : bilan de l'intérêt écologique des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Ce qu'il faut retenir :

Le site natura 2000 de la haute vallée de la Vienne, de part sa surface, et son linéaire, présente une diversité d'espèces et d'habitats rares en Europe. La Vienne est une rivière emblématique du Limousin, et sa préservation passe par un respect des milieux présents sur son bassin versant.

Elle représente un écosystème riche et fragile, dont l'enjeu de conservation (pour la Moule perlière par exemple) dépasse largement l'échelle régionale puisque c'est l'une des 5 dernières rivières Françaises présentant du recrutement pour cette espèce très sensible aux activités sur le bassin versant.

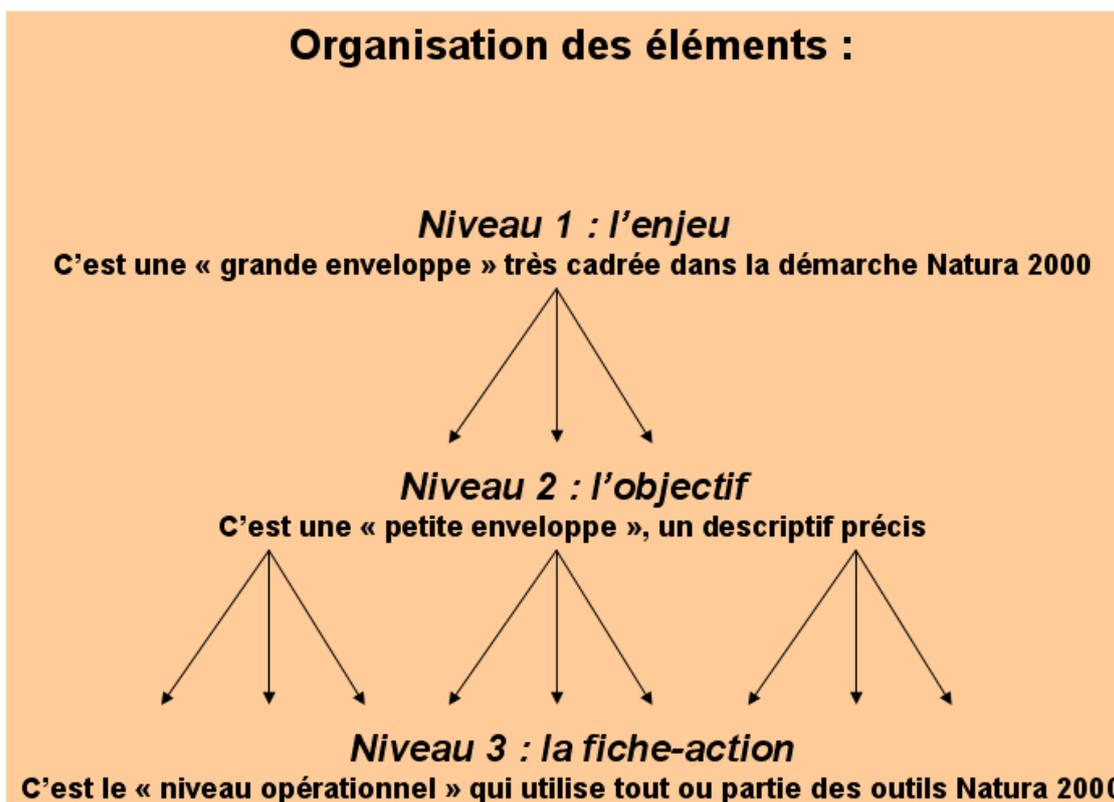
4. Activités humaines, milieux et espèces

La figure 5 présente un bilan des activités humaines permettant la conservation ou la dégradation des habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.

5. Programme d'actions et animation du site

La construction des enjeux, objectifs et fiches actions est progressive, allant du général au particulier, et classée par ordre de priorité.

La construction de ces objectifs s'est faite par consultation de l'ensemble des acteurs, sous forme de groupes de travail, lors des COPIL, ainsi que par communications personnelles, tout en gardant à l'esprit les outils disponibles.



Ce qu'il faut retenir :

Un animateur est à la disposition des acteurs du site pour les sensibiliser, conseiller, les accompagner et leur proposer des outils adaptés à leurs souhaits de gestion de leur terrain.

Le PNR de Millevaches en Limousin anime le site, et un chargé de mission est à la disposition du public pour tout renseignement. N'hésitez pas à le contacter.

Niveau de priorité :

- 1) Prioritaire et urgent à mettre en œuvre
- 2) Prioritaire
- 3) A accomplir au fil de l'animation du Docob
- 4) Optionnel

Tableau récapitulatif des fiche-actions du DOCOB du site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne

Enjeu A : conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire

code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB
A	1	Conservier et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire		
		a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces réseau hydrographique	1
		b	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces zones humides	1
		c	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces milieux forestiers	1
		d	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères	1
		e	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1
		f	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1
	2	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale		
		a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale	1
		b	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	1
	3	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers		
		a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers	1
	4	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques		
		a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques	2

5	Conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire		
	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer des populations d'espèces d'intérêt communautaire	1
	b	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer une population d'espèces d'intérêt communautaire	1
c	Promouvoir l'acquisition de parcelles à enjeux dans la conservation d'espèces d'intérêt communautaire	1	
6	Maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs Natura 2000		
	a	promotion et animation de la charte Natura 2000 du site haute vallée de la Vienne	3
	b	Promotion et animation de convention de bonnes pratiques avec les clubs sportifs	3
7	Maintenir et développer les corridors écologiques		
	a	Proposition d'extension du site Natura 2000	1
	b	Concertation avec les gestionnaires de barrages hydro-électriques pour une meilleure circulation des espèces et une amélioration de la ressource en eau	2
8	Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces		
	a	Respect du régime d'évaluation des incidences	3
	b	Suivi et respect des zonages réglementaires	3
	c	Information du Comité de Pilotage	3
	d	Accompagner les chantiers sylvicoles potentiellement impactant pour le site Natura 2000	3
	e	Proposer les demandes d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour les stations d'espèces d'intérêt communautaire à enjeux forts	3
	f	Repenser la gestion piscicole de manière à favoriser les espèces aquatiques d'intérêt communautaire	2
9	Former des étudiants à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
	a	Formation de stagiaires à l'animation d'un site Natura 2000	2

Enjeu B : appropriation locale du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB	
B	1	Participer au développement local			
		a	Organiser et développer le " don à la communauté " des produits de coupes issus des chantiers Natura 2000	3	
		b	Favoriser, promouvoir et communiquer sur les activités locales favorables aux habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	3	
	2	Concertation et implication des acteurs socio-économiques dans les thématiques de gestion du site			
		a	Concertation et coordination des porteurs de projets intervenants sur la gestion du site Natura 2000	2	
		b	Animation du groupe de travail milieux aquatiques	3	
		c	Formation d'un réseau local d'observateurs Glochidies	3	
		d	Animation du groupe de travail agriculture	3	
		e	Animation du groupe de travail tourisme, loisirs et sports de nature	3	
		f	Création et diffusion d'une plaquette sports de nature et biodiversité	3	
		g	Animation du groupe de travail forêt	3	
	h	Création et diffusion d'un poster et de flyers sur les contrats Natura 2000	2		
	3	Développer des outils de communication en lien avec le site Natura 2000			
		a	Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via une lettre de liaison natura 2000	3	
		b	Réaliser une plaquette de communication propre au site Natura 2000 haute vallée de la Vienne	3	
		c	Formation des personnels d'accueils aux problématiques du site natura 2000 haute vallée de la Vienne	3	
		d	Tenue de stands et présentation des outils de communication dans le cadre des fêtes et manifestations locales	3	
	e	Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via un site internet du site natura 2000 haute vallée de la Vienne	4		

	4	Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès du public	
	a	Information et sensibilisation des élus locaux	3
	b	Mise en place d'un dispositif de réalité augmentée via une application Smart-Phone	4
	c	Organisation de chantiers bénévoles ouverts au public	4
	d	Organisation de sorties découvertes avec le grand public	3
	e	Conduite de projets avec les scolaires et les étudiants	3
	f	Réalisation de sentiers pédagogiques sur le site	3

Enjeu C : amélioration des connaissances sur le site				
code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB
C	1	Comprendre et mesurer l'action d'animation d'un site natura 2000		
		a	Analyser et évaluer annuellement les résultats du travail d'animation d'un site Natura 2000	3
	2	Etudier les pratiques locales pour une meilleure adaptation des choix de gestion		
		a	Enregistrer et cartographier les pratiques	3
		b	Suivi photographique paysager	4
		c	Etude de l'état et de la gestion des bassins routiers collecteurs d'eau de pluie pour la " mise aux normes " vis-à-vis de la législation	4
		d	Etudier la dynamique de l'ensablement des cours d'eau	3
	3	Améliorer la connaissance de la biodiversité		
		a	Inventaire et cartographie complémentaire des espèces d'intérêt communautaire	3
		b	Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels	4
		c	Etudier les débits minimums biologiques et sédimentaires	3
		d	Etudier la faisabilité d'un cahier des charges opération innovante au profit d'espèces visant au développement de la Moule perlière	3
	4	Améliorer la connaissance socio-économique du site		
		a	Etudier les possibilités de soutien aux activités économiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	3
		b	Etudier la fréquentation du site	4

Figure 6 : programme d'actions du DOCOB haute vallée de la Vienne

Annexe n°1 : abréviations et acronymes

COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

DCE : Directive cadre sur l'eau

DH : Directive européenne « habitat faune flore »

DO : Directive européenne « oiseaux sauvages »

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

MAET : Mesures agro-environnementales

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle

PNR : Parc naturel régional

SAU : Surfaces Agricoles Utiles

SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)

SIG : Système d'information géographique

SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain

UE : Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe n°2 : définition des termes spécifiques

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de

conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,

- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe n°3 : contacts et liens utiles

DREAL Limousin

Immeuble Pastel - CS 53218 - 22, rue des Pénitents Blancs - 87032 Limoges cedex 1

Téléphone : 05 55 12 90 00

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/>

DDT 19

1, rue Souham - BP 250 - 19012 Tulle Cedex

Téléphone : 05 55 20 55 20

<http://www.correze.gouv.fr/>

PNR de Millevaches en Limousin

Le bourg, 23340 Gentioux-Pigerolles

Téléphone : 05 55 04 12 74

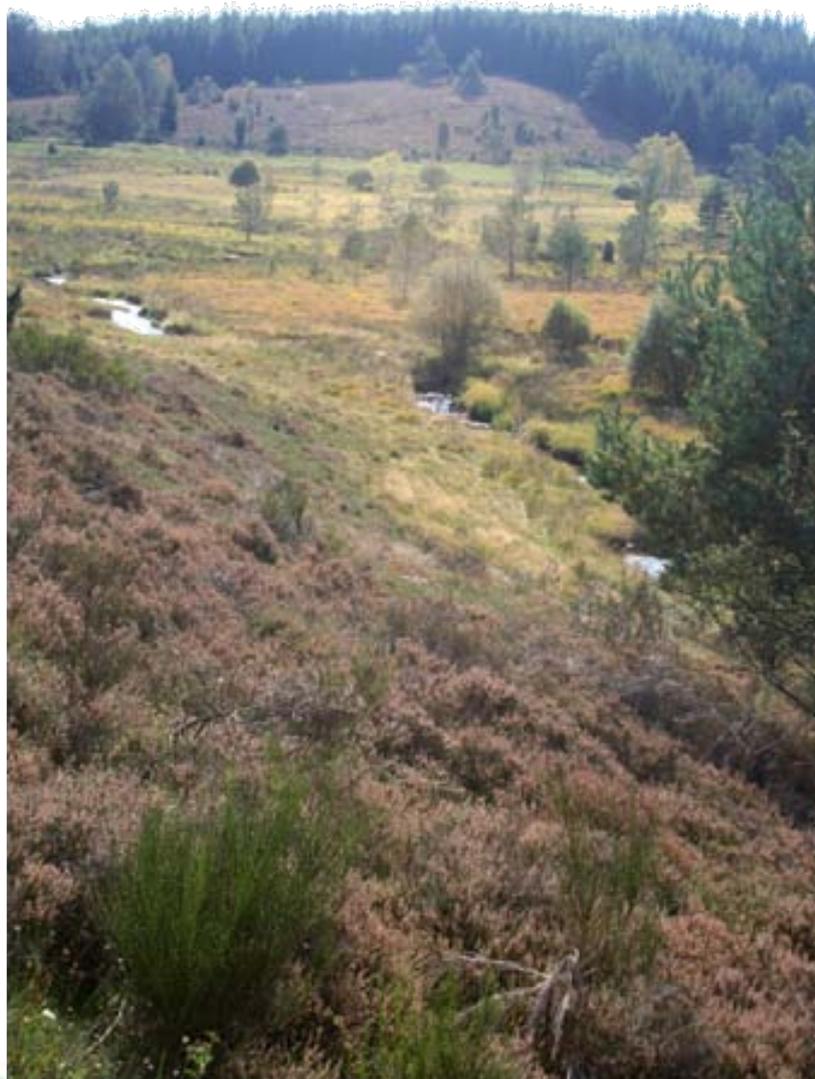
www.pnr-millevaches.fr

MEDDE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

DOCUMENT D'OBJECTIFS 2014-2020

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



Landes sèches, tourbières et ruisseaux de la Berbeyrolle.

Une autre vie s'invente ici

